

LES FONDS D'ARCHIVES

Préambule

Les archives historiques d'EDF et de Gaz de France sont scindées en deux fonds :

- Fonds des sociétés nationalisées
- Fonds EDF GDF

FONDS DES SOCIÉTÉS NATIONALISÉES

Les anciennes sociétés assuraient la production, le transport et la distribution d'énergie avant la création, le 8 avril 1946, des deux établissements publics Électricité de France et Gaz de France.

Au moment de la nationalisation, les entreprises se sont préoccupées de leurs archives. Le fonds des sociétés nationalisées est le fruit d'une sélection opérée à cette époque par un service en charge de la liquidation c'est-à-dire de l'indemnisation des anciens actionnaires et de l'intégration des salariés. On y trouve des séries de documents couvrant l'histoire de nombreuses entreprises.

Ces archives entièrement inventoriées ont fait l'objet avant classement définitif d'une publication en deux tomes « Mémoire écrite de l'électricité et du gaz. Les archives des anciennes sociétés EDF-GDF ».

Ces archives sont classées par anciennes sociétés et référencées par un code associé à leur nom, suivant la logique qui a prévalu après la nationalisation. A l'intérieur de chaque série d'archives, le plan de classement retenu est le suivant :

- | | |
|--|--|
| ■ Constitution | ■ Comptabilité |
| ■ Archives de Direction | ■ Personnel |
| ■ Relations entre partenaires professionnels | ■ Affaires juridiques et contentieuses |
| ■ Vie de l'entreprise | ■ Activité technique |
| ■ Immobilier – domaine | ■ Activité commerciale |
| ■ Activité financière | ■ Nationalisation |

FONDS EDF GDF

Ce fonds est principalement constitué de documents versés par les directions centrales des deux entreprises. On observe une prédominance de documents à caractère décisionnel et administratif. Peu d'archives d'unités d'exploitation sont encore entrées dans le patrimoine archivistique des deux entreprises et par conséquent le service EDF GDF Archives conserve peu de documents purement techniques.



Le fonds EDF GDF est divisé en trois sous-fonds :

- Sous-fonds EDF
- Sous-fonds GDF
- Sous-fonds activités mixtes

Les archives sont classées par grandes séries correspondant aux activités des deux entreprises :

- Les activités communes à toute entreprise, telles que l'administration (archives de direction), le personnel, le financier et juridique, les organismes statutaires.
- Les activités spécifiques aux industries électrique et gazière, à savoir les fonctions techniques et commerciales avec la production et l'équipement électrique et gazier, les études et recherches et la distribution d'énergie.

Ce fonds comporte aussi une importante collection de photographies du paysage électrique, etc.

ACCUEIL EN SALLE DE LECTURE

Vous souhaitez consulter des documents, Que faire?

Prenez rendez-vous. Votre demande de rendez-vous doit être systématiquement formalisée par écrit auprès du responsable de la salle de lecture.

Les horaires de la salle de lecture : du lundi au vendredi

8h30 à 11h45 - 13h15 à 16h45

Lors de votre première visite à EDF GDF Archives

Vous devez procéder aux formalités d'inscription. La présentation d'une pièce d'identité délivrée par une autorité publique, française ou étrangère, en cours de validité et comportant une photographie est obligatoire.

Le règlement de la salle de lecture vous est remis lors de votre inscription.

Avant d'entrer en salle de lecture

Vous devez déposer vos effets personnels dans un casier. Seuls sont autorisés en salle de lecture feuilles volantes, bloc-notes, cahier, crayon de papier et micro-ordinateur.

Toute personne admise en salle de lecture s'engage à se conformer au règlement.

Conditions de communication des documents

Les archives d'EDF et Gaz de France étant des archives publiques, les documents sont librement consultables au terme d'un délai de 30 ans à l'exception des délais spéciaux allant de 60 à 150 ans.

Des dérogations à ces règles permettant la consultation des archives avant l'expiration des délais légaux peuvent être engagées auprès du service EDF GDF Archives en demandant un formulaire de dérogation.

Communication des documents

Vous commandez vos articles sur place ou sur réservation.

Dix cotes peuvent être demandées au responsable de la salle de lecture par demi-journée.

Les documents sont consultables uniquement en salle de lecture.

Une seule cote est communiquée à la fois.

Vous vous engagez à ne divulguer aucune information recueillie dans les documents qui puisse nuire aux intérêts d'EDF et de Gaz de France ou de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à la défense nationale ou à la vie privée des personnes.

Reproduction des documents

L'obligation de communication n'entraîne aucun droit à la photocopie.

EDF GDF Archives offre la possibilité de photocopier ou de scanner dix pages quelque soit le format (A4 ou A3) gratuitement.

Pour des raisons de préservation des documents, le responsable de la salle de lecture peut refuser la reproduction.

L'utilisation d'un appareil photographique sans flash est soumise à autorisation préalable.

Le scanner personnel est interdit.

Les reproductions de documents sont délivrées exclusivement pour l'usage privé du demandeur. L'utilisation de la reproduction d'un document en vue de l'illustration d'un mémoire ou d'une thèse non destinés à la publication est libre de droit.



COORDONNEES DU SERVICE

DGSC
EDF GDF ARCHIVES
Pôle archives historiques
6 rue de l'Usine à gaz
41000 BLOIS

Pour toute demande de communication d'archives historiques, contacter le technicien accueil chercheurs :

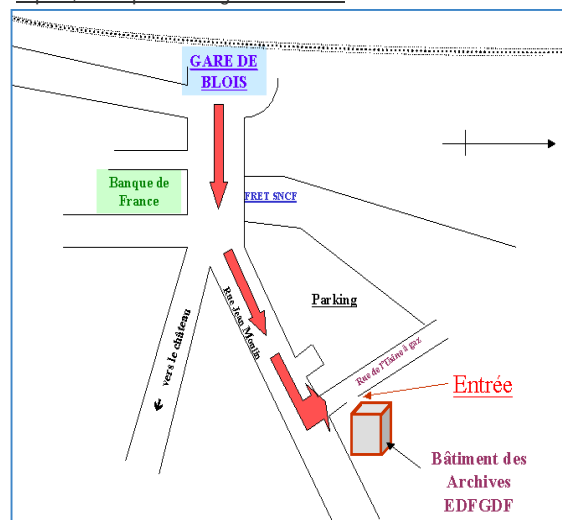
Tél. : 02 54 58 99 75 ; Fax : 02 54 74 79 47

archives-patrimoine@edf.fr

PLAN D'ACCES

Par route : direction centre-ville de Blois, à proximité de la gare.

A pied, au départ de la gare de Blois :



Accès aux personnes à mobilité réduite

Le bâtiment de Blois n'étant pas encore aménagé pour vous recevoir, nous vous accueillons sur notre site parisien, boulevard Ney. Les modalités d'accueil vous sont précisées au moment de la prise de rendez-vous.

Juin 2007 -VP- impression Agence de reprographie

EDF GDF Archives

Pôle archives historiques



Les archives historiques : la mémoire des Groupes EDF et Gaz de France

Constitution du patrimoine archivistique

Conservation des archives historiques dans un dépôt dédié

Mise à disposition des fonds d'archives historiques

FONDS D'ARCHIVES

- Fonds des sociétés nationalisées
- Fonds EDF GDF

ACCUEIL EN SALLE DE LECTURE

COORDONNEES DU SERVICE

PLAN D'ACCES

